



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Christophe BERTHIER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Alain MARCHAND	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Rémi DELATTE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Mise à disposition d'un agent de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
auprès de l'Association des Maires de Côte d'Or**

L'association des Maires de Côte d'Or a saisi la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour bénéficier de la mise à disposition d'un administrateur territorial qu'elle emploie. L'agent concerné y est favorable.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette requête, ainsi que le permet la réglementation. L'intéressé exercerait à 90% de son temps de travail au profit de l'association des Maires de Côte d'Or.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 et au décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, l'agent concerné demeurerait dans son cadre d'emplois d'origine, continuerait à percevoir la rémunération correspondante mais effectuerait une partie de son service pour le compte de l'association des Maires de Côte d'Or.

En application de la réglementation, il y aurait remboursement intégral à la Communauté de l'agglomération dijonnaise par l'association des Maires de Côte d'Or des salaires et charges correspondantes.

Une convention serait établie entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'association des Maires de Côte d'Or afin de fixer les modalités du dispositif et notamment, la nature des fonctions exercées, les conditions de travail, les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité du fonctionnaire, et sa rémunération.

Enfin, cette mise à disposition, qui prendrait effet le 13 octobre 2011, serait prévue pour un an, avec possibilité de reconduction.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- de donner acte au Président de la présente communication, relative à la mise à disposition d'un agent du Grand Dijon auprès de l'association des Maires de Côte d'Or.